

24^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(18-29 janvier 2016)

Mozambique

Intervention de la France

Genève, le mardi 19 janvier 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Mozambique.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Mozambique :

1. Adhérer au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
2. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, signée en 2008, ainsi que le Statut de Rome, signé en 2000 ;
3. Prendre les mesures nécessaires pour garantir pleinement la liberté d'expression, en particulier la liberté de la presse ;
4. Renforcer la formation en matière de droits de l'Homme des forces de sécurité et des personnels pénitentiaires ;
5. Garantir la pleine indépendance du système judiciaire, en conformité avec les normes internationales pertinentes ;
6. Assurer que toutes les allégations d'exécutions extrajudiciaires, d'usage excessif de la force, de détentions arbitraires ou d'actes de torture fassent l'objet d'enquêtes et que les responsables en répondent devant la justice ;
7. Poursuivre les efforts pour promouvoir l'égalité femmes-hommes en luttant contre les discriminations et les violences à l'encontre des femmes et des filles, en particulier les violences domestiques et les mariages précoces./.

Je vous remercie./.